



## ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

**N° 34 / 2023  
DU 31 MAI 2023**

DÉLÉGATION DE SIGNATURE – AURÉLIE ROYER – DIRECTRICE GÉNÉRALE  
ADJOINTE PROXIMITÉ, TRANQUILLITÉ ET CITOYENNETÉ

Le président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-9,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la  
fonction publique territoriale,

Vu les procès-verbaux du conseil communautaire de la séance du 6 juillet 2020  
portant élection du président, vice-présidents et autres membres du bureau  
communautaire, du conseil communautaire du 27 septembre 2021, portant  
élection d'un vice-président et du conseil communautaire du 23 mars 2023, portant  
élection d'un membre du bureau communautaire,

Considérant que pour une gestion efficace des services placés sous son autorité  
hiérarchique, le président peut déléguer sa signature à ses plus proches  
collaborateurs,

Considérant la mise en place de la décentralisation des bons de commande et  
engagements de crédits dans les directions et les services opérationnels,

Que les missions confiées à Aurélie Royer, statutaire dans le cadre d'emploi des  
attachés territoriaux, directrice générale adjointe proximité, tranquillité et  
citoyenneté, nécessitent l'octroi d'une délégation de signature pour en faciliter  
l'exercice,

### ARRÊTE

#### Article 1er

Délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité,  
à Aurélie Royer, directrice générale adjointe proximité, tranquillité et citoyenneté,  
à l'effet de signer :

- en matière financière :

- les engagements financiers et bons de commandes dans la limite de 25 000 € HT, pour les achats en section de fonctionnement et en section d'investissement, dans le domaine de l'activité de la direction générale adjointe proximité, tranquillité et citoyenneté,
- dans le cadre de l'exécution financière des marchés publics dans le domaine de l'activité de la direction générale adjointe proximité, tranquillité et citoyenneté, tous les engagements financiers et bons de commande quels que soient leurs montants,
- tout document pour solliciter le versement des recettes de fonctionnement ou d'investissement concernant l'activité de la direction générale adjointe proximité, tranquillité et citoyenneté,

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement d'Anne-Sophie Lespiauc, directrice du département vie citoyenne et vie institutionnelle, délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité, à Aurélie Royer, directrice générale adjointe proximité, tranquillité et citoyenneté, afin de signer l'ensemble des actes relatifs à la délégation de signature attribuée à Anne-Sophie Lespiauc par l'arrêté en vigueur.

## Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement d'Isabelle Maruejous, directrice du département proximité, délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité, à Aurélie Royer, directrice générale adjointe proximité, tranquillité et citoyenneté, afin de signer l'ensemble des actes relatifs à la délégation de signature attribuée à Isabelle Maruejous par l'arrêté en vigueur.

## Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement d'Aurélie Royer, directrice générale adjointe proximité, tranquillité et citoyenneté, sa délégation de signature sera exercée par Fabrice Martinez, directeur général des services.

## Article 5

Le présent arrêté sera notifié aux intéressées. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## Article 6

Monsieur le directeur général des services de la ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le président,

Signé : Florian Bercault

Notifié à Aurélie Royer  
directrice générale adjointe proximité  
Le

Notifié à Isabelle Maruejous  
directrice du département proximité  
Le

Notifié à Anne-Sophie Lespiauc  
directrice du département vie citoyenne  
et vie institutionnelle  
Le

Notifié à Fabrice Martinez  
directeur général des services  
Le